

Arbitre !

Le dossier que *Le Bridgeur* consacre à l'arbitrage en France balaye le spectre des étapes à franchir pour accéder aux différents grades, de l'arbitre de club à celui qui nous représentera hors de nos frontières. À travers notre enquête, on perçoit à quel point la fédération française de bridge prend soin de la formation de ceux sans lesquels nous ne pourrions pratiquer notre jeu favori.

Arbitre : personne chargée de diriger une rencontre sportive ou un jeu dans le respect des règlements, nous dit le Petit Larousse illustré. Deux mots doivent retenir notre attention dans cette définition. Sans règlements, sans lois du jeu, il ne peut exister de déroulement serein et régulier d'une compétition ou d'une partie. Depuis l'Antiquité, l'arbitre a toujours été indispensable du fait de sa neutralité et de son impartialité. Toute activité collective et structurée nécessite l'organisation et le respect de règles communes, dont l'arbitre est le garant. Respect. Le maître-mot. Respect des règles, bien sûr, respect de l'arbitre également. En toutes circonstances, les décisions qu'il prend ne sauraient souffrir de virulente contestation. L'arbitre peut se tromper, c'est vrai, mais l'agressivité d'une éventuelle réclamation n'arrangerait rien. Au contraire, elle aurait pour effet de faire passer un joueur du statut de plaignant légitime à celui de grossier personnage.

Ne perdons pas de vue que l'arbitre de club, celui dont le bridgeur de base a le plus souvent besoin, officie la plupart du temps bénévolement, qu'il occupe parfois d'autres fonctions et qu'il donne beaucoup de son temps, à la fois pour assouvir sa passion et permettre à ceux dont il a la charge

de faire de même. Pour toutes ses raisons, il mérite considération et respect.

À ceux qui douteraient de l'intégrité et de l'objectivité de l'arbitre, rappelons cette maxime du philosophe grec Bias de Priène : « Tu te portes pour arbitre entre deux de tes ennemis : tu te feras un ami de celui que tu vas favoriser. Tu oses te constituer juge entre deux de tes amis : sois sûr que tu vas en perdre un. »

Je ne voudrais pas terminer sans évoquer deux anecdotes qui me sont récemment arrivées. En finale de comité du quatre mixte, après deux ou trois donnes, la dame située à ma droite ouvre de 1SA et alerte. En moi-même, je me dis : « Cette paire joue le Sans-Atout faible, il eût été convenable qu'elle m'en avertisse au début du match ». Par acquis de conscience, j'interroge mon adversaire qui me répond : « Je peux posséder une majeure cinquième. » Mon étonnement passé, je la remercie et lui précise qu'elle n'a nul besoin de m'en avertir, qu'elle ne commet aucune irrégularité. À son tour surprise, cette dame me rétorque : « Vraiment ? C'est curieux, dans mon club, nous sommes obligés d'alerter. » Je pensais qu'il s'agissait d'un

cas isolé. Mais dans la même compétition, en finale de ligue cette fois, c'est l'ouverture de 2SA qui m'est alertée, avec la même explication. Je me permets de signaler là aussi qu'il n'est pas nécessaire de m'en informer. Et mon adversaire d'avancer la même raison : « Dans mon club, c'est obligatoire. »

Que faut-il en conclure ? Certainement que les textes sont mal connus, même des premières séries. Et qu'intentionnellement ou non, cette méconnaissance autorise certains à adopter des règlements intérieurs que rien ne justifie. En cela, ils se mettent eux-mêmes hors-la-loi.



Jean-Christophe Quantin

FAITES-NOUS PART DE VOS REMARQUES, IDÉES ET OPINIONS
revue@lebridgeur.com

Le Bridgeur La revue du bridge 27, rue du Quatre-Septembre - 75002 Paris Internet <http://www.lebridgeur.com> email revue@lebridgeur.com Téléphone 01 42 96 25 50 Télécopie 01 40 20 92 34 Directeur de la publication Antoine Hébrard Comité de rédaction Michel Bessis, Patrick Bogacki, Muriel Clément, Philippe Cronier, Isabelle Le Squer-Fontaine (graphiste), Antoine Hébrard, Vincent Labbé, Bernard Leroy, Jean-Paul Meyer (coordinateur reportages et actualités) Karine Meyer-Naudan et Jean-Christophe Quantin (coordinateur articles techniques et concours) Secrétaire générale de rédaction Muriel Clément (8742) Rédacteur en chef adjoint Vincent Labbé (8738) Abonnements Sophie Makeiev (8734) (voir page 23) Publicité au magazine Muriel Clément (8742) ADMINISTRATION : Directeur général Karine Meyer-Naudan (8733) Comptabilité Christine Lemoine (8739) COMMERCIAL : Responsable des achats Anne Pinchon (8740) Boutique Paris : Sandrine Veyssière (8736) Boutique Bruxelles : Christine Deknudt Ventes par correspondance Maïté Loï (2550) Expéditions Jean-François Ruiz et Viral Parekh Conception graphique Maya Impression Imprimerie Léonce Deprez ZI de Ruitz - 62620 Barlin

Chaque service est joignable directement au 01 42 96 suivi des quatre chiffres entre parenthèses.

Magazine mensuel, le 15 de chaque mois, sauf en août